

# Coordination de l'Association écoquartier (AE)

## Cahier des charges

La coordinatrice ou le coordinateur effectue un certain nombre de tâches régulières et appuie le comité en fonction de ses compétences, des besoins et de l'actualité, selon les décisions du comité.

Elle ou il rend compte de son activité au comité.

### Tâches régulières

- Rédaction des courriels et courriers destinés aux membres, aux sympathisants et aux partenaires de l'AE
- Gestion de l'adresse [bureau@ecoquartier.ch](mailto:bureau@ecoquartier.ch), traitement du courrier électronique
- Site internet <http://ecoquartier.ch>, mise à jour (wordpress), alimentation en contenu
- Création de contenu sur différents réseaux sociaux tels que Facebook ou LinkedIn
- Rédaction de l'infolettre et de communiqués de presse, annonces des manifestations, suivi et promotion auprès des médias
- Démarches utiles au recrutement de nouveaux-nouvelles membres, gestion des listes de membres et d'autres contacts
- Suivi des cotisations (avec le-la trésorier-rière), procès-verbal des AG de l'association
- Tenue à jour des dossiers de l'AE (dropbox, dossiers papier quand nécessaire)
- Veille thématique (p.ex. par google alert)
- Etc.

**Toutes les autres activités de l'AE peuvent requérir l'aide et les compétences du/ de la coordinateur-trice. En fonction des intérêts, besoins et capacités en présence, cela inclut les possibilités suivantes :**

- Appui pour l'organisation des conférences-débats, visites et autres événements (prises de contact avec intervenants, gestion des inscriptions, tâches logistiques, présence, accompagnement, etc.)
- Rédaction et/ ou réalisation de matériel de promotion (flyers, affiches, plaquettes, etc.)
- Coordination et animation de séances, groupes de travail et démarches participatives
- Appui à la présidence pour les relations externes (tâches de représentation)
- Recherche de sponsors ou partenaires
- Etc.

Le/ la coordinateur-trice participe aux séances de comité. Il/ elle est encouragé-e à faire des propositions.

**De manière générale, le/ la coordinateur-trice représente donc une force de réalisation et de proposition au service de l'AE, pilotée par le comité de l'association.**